

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sclérose en plaques Question écrite n° 95451

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le manque d'établissements spécifiques pour personnes atteintes de sclérose en plaques. Alors que 60 000 personnes souffrent de cette maladie neuro-dégénérative de l'adulte jeune, il n'y a que cinq établissements spécialisés ouverts en France pour moins de 300 places en séjour prolongé. En raison du peu de places disponibles, les familles et les professionnels sont contraints d'orienter le malade sur des établissements non adaptés, (séjour hospitalier, foyer pour personnes handicapées, maison de retraite, voire établissement psychiatrique). Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour la pérennité des cinq établissements spécialisés et la création d'autres centres spécifiques pour personnes atteintes de sclérose en plaques, afin de répondre aux attentes des malades et de leurs familles.

Données clés

Auteur: M. Patrick Lemasle

Circonscription: Haute-Garonne (7e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95451

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5623